

Commune	Confignon – Onex
Association partenaire de Pic-Vert	ANPVA (Association pour la protection du Val de l'Aire)
Référence PDCn	<b>PSD 14</b> Route de Chancy – Sur-le-Beau
Projet	Densification (= déclassement) de la zone villa et de la zone agricole sur une profondeur de 500 m de part et d'autre de la route de Chancy.
But	2'400 logements et 2'000 emplois  <b>Mais à l'horizon 2030</b> , le programme mixte de densification offre une capacité en logements de <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>300</b> à proximité de la route de Chancy, sur zone villas,</li> <li>• <b>900</b> au chemin de Sur-le Beau, en déclassement de zone agricole et paysagère protégée.</li> </ul>
Objectif	Réduire le déséquilibre emplois / logement de la commune d'Onex en privilégiant le développement d'activité en bordure immédiate de la route de Chancy

### Commentaire des associations

Bien que nous comprenions le principe de densification urbaine le long de la ligne de tramway TCOB, nous n'adhérons pas aux propositions du PSD 14.

La logique de densification demande une gradation inverse : densité accrue le long de la voie du tram, et densité moindre en allant vers la zone agricole. Il est absurde de cerner une zone villas entre la voie du tram et une zone immeubles.

Ce PSD ne correspond à aucun plan urbanistique équilibré et global. En effet, lors des études test et des tables rondes consultatives pour le PACA de Bernex/Confignon, en 2008 et en 2009, **aucune des équipes d'experts** (Ar-ter, Manzoni, Arbane, ...) **n'a présenté la proposition de déclassement de la zone agricole au sud du chemin de Sur-le-Beau**. Elle ne figure sur aucune des présentations discutées lors des tables rondes et dans aucun compte rendu.

Nous ne comprenons pas qu'une solution de facilité aussi peu consultée et aussi incohérente figure au PDC, et nous nous interrogeons sur son origine.

**Nous sommes radicalement opposés au déclassement de la zone agricole au sud du chemin de Sur-le-Beau, pour les raisons suivantes :**

#### Protection paysagère du coteau

Envisager la construction d'immeubles dans cette zone actuellement classée en zone de « protection paysagère » (cf. Plan Directeur de la Commune de Confignon) relève de l'inconscience. L'inconscience de la valeur unique et fragile de ce qui reste de la Pénétrante de Verdure du bord de l'Aire.

Au sud du chemin Sur-le-Beau, nous trouvons en effet rassemblés de manière exceptionnelle rivière, forêt, bocages, et terrains agricoles à quelques centaines de mètres seulement de l'agglomération urbaine.

Cet éco-système précieux est l'habitat d'une faune sauvage riche (blaireaux, renards, hérissons, écureuils, lièvres, chauves-souris, nombreuses espèces d'oiseaux protégés, dont chouettes, hérons, cigognes et autres oiseaux locaux et migrateurs).

La beauté remarquable du paysage, abrite de nombreux chênes centenaires, et des haies sauvages, nids d'oiseaux et papillons. Les abeilles, en voie de disparition dans d'autres zones du canton, sont ici bien présentes, grâce à la grande variété de fleurs sauvages.

Réduire la surface de cette Pénétrante de Verdure déjà sérieusement diminuée par l'urbanisation de terrains limitrophes, dont les quartiers de Belle-Cour et des Cherpines, sonnerait le glas à la pérennité de son équilibre écologique.

Ainsi, en plein accord avec les fiches :

- **C04** « Construire une politique du paysage »,
- **A12** « Développer le réseau des espaces verts et publics »,
- et bien d'autres visant au maintien de la « métropole verte »,

dans une situation d'intense densification urbaine au nord et au sud de l'oasis de verdure que représente le chemin Sur-le-Beau, **nous aurons besoin plus que jamais de cet accès à la Nature**, pour l'équilibre psychique, la détente, le sport, et la bouffée d'oxygène et de beauté indispensables aux citoyens de tous les âges.

### Renaturation de l'Aire

Construire des immeubles en bordure du chemin Sur-le-Beau relève non seulement de l'inconscience, mais aussi de l'incohérence. En effet, le Canton a investi et continue d'investir des ressources très importantes dans la renaturation de l'Aire (plus d'un demi-milliard de francs), et envisage même de supprimer le Pont de Murlaz voisin dans le cadre de cette renaturation, pour préserver l'équilibre écologique de l'Aire.

Mais, par ailleurs, la zone protégée au bord de l'Aire est passée d'une largeur de 200m à 80m ... et le PDC envisage d'implanter des tours d'immeubles avec 1100 logements à quelques mètres.

Cela représente non seulement des chantiers énormes, avec des canalisations, des élargissements de routes, plusieurs milliers de personnes, avec des voitures, des déchets, des nuisances sonores, de l'illumination nocturne ... Inutile de s'attarder sur l'évidence : il sera impossible de préserver, sans même parler de « renaturer », le bord de l'Aire dans ces conditions, et tous les efforts passés auront été vains. Oublions la vie de l'Aire, la réserve du WWF, les bois protégés. Tout au plus restera-t-il un petit ruisseau sans vie, sans animaux sauvages, avec quelques tristes aménagements stériles pour citoyens.

### Mobilité

Le chemin Sur-le-Beau est actuellement un passage privilégié de mobilité douce depuis les villages de Confignon, Bernex, Lully, et la Champagne, en direction d'Onex et du Petit Lancy.

Il est emprunté :

- par les cyclistes, notamment les étudiants du Collège de Saussure,
- par les piétons, les promeneurs, les sportifs en provenance de toutes les zones urbaines avoisinantes
- par les handicapés de l'association Cerebral riveraine
- par les cavaliers en provenance des manèges avoisinants (Onex et la Gavotte)

Le trafic motorisé sur ce chemin présente aujourd'hui déjà un danger, maintes fois signalé par les riverains, car les voitures de passage voulant éviter les grands axes l'empruntent à des vitesses excessives, malgré les restrictions légales. L'ajout d'immeubles en bordure du chemin présenterait des problèmes de mobilité et de sécurité sérieux, qui risqueraient fort d'aboutir à l'abolition de ce passage privilégié de mobilité douce.

Dans le cadre de la fiche **B05** sur la Mobilité douce, le maintien et la protection de ce corridor de mobilité douce en parallèle à la route de Chancy et à la route de Base avoisinantes, de plus en plus chargées, nous semble un choix durable.

## Zone agricole

En ce qui concerne l'espace rural, le PDC souhaite (p34) :

- *assurer la pérennité et la fertilité des surfaces agricoles*
  - *mettre en valeur une agriculture de proximité de qualité,*
  - *gérer les activités de loisirs dans l'espace rural,*
  - *protéger et renforcer la biodiversité dans l'espace rural,*
  - *assurer les connexions biologiques entre les milieux naturels au sein de l'espace rural*
- *et entre l'espace rural et les zones bâties,*
  - *mettre en place un plan paysage à l'échelle du territoire cantonal,*
  - *préserver le patrimoine rural ... »*

Les parcelles agricoles en bordure du chemin Sur-le-Beau répondent abondamment à tous ces critères. La plaine de l'Aire offre les terres parmi les plus fertiles du Canton. Le terrain agricole des Cherpines a déjà été sacrifié à la construction. **Réduire encore le terrain agricole en bordure du chemin Sur-le-Beau signifie condamner la poche de terrain agricole avoisinante à disparaître**, en la réduisant à une surface en dessous du seuil minimum exploitable. Il ne s'agit pas là uniquement d'une perte mesurable en m<sup>2</sup>, mais de conséquences plus vastes en surface, car elle risque d'entraîner l'abandon de l'exploitation agricole sur la zone avoisinante aussi.

Reprenant dans ce contexte nos réflexions générales (cf. p.3), **nous ne pouvons permettre un tel grignotage du terrain agricole**. La surface agricole genevoise ne suffit à nourrir actuellement que 30% de la population, avec les enjeux à l'autonomie et la sécurité alimentaire qu'une telle situation présenterait en cas de crise. **Bien que facilitant la construction rapide d'immeubles, l'abandon du terrain agricole au profit de l'urbanisation est irréversible et contraire aux principes du développement durable.**

Nous tenons à signaler par ailleurs que, bien qu'une partie de ces terres soient à présent louées par les propriétaires-promoteurs immobiliers pour la pâture de chevaux, ces terres sont bel et bien fertiles, et convoitées par plusieurs agriculteurs en vue d'être à nouveau cultivées comme il y a une dizaine d'années. **Nous nous étonnons que ces promoteurs pressés aient d'ores et déjà présenté un projet de construction de 9 immeubles et une école sur ce terrain**, alors que la zone est encore classée agricole et paysagère, et que les projets de déclassement de ce terrain n'aient pas été présentés pour consultation lors des tables rondes des PACA.

## Protection du patrimoine

**Les bois au bord de l'Aire sont le seul espace rural du canton classé en tant que Monument historique** (cf. le « Répertoire des immeubles et objets classés », MS-c64, ACE du 09.11.1923).

Ce geste unique de reconnaissance de la valeur esthétique de la zone témoigne de sa valeur déjà en 1923. De nos jours, il s'agit d'une beauté encore plus précieuse, car elle devient de plus en plus rare, précaire et indispensable. **Il nous semble plus important que jamais de préserver cet héritage pour les générations futures.**